SOCIÉTÉ

Consommer l'énergie autreme

Avec la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 qui prévoit un plan d'
énergivores et la mise en place pour 2022 d'un audit énergétique, il c
consommation énergétique de nos logements.

Publié le 01 février 2021

La question se pose en pavillonnaire ou en collectif et quelle que soit l'énergie utilisée pour chauffer son logement. La première étape reste incontournable : isoler. Isoler au maximum... du réalisable. Changer de fenêtre, isoler la toiture (à 1 €), isoler par l'extérieur ou d'autres solutions éprouvées sont possibles. Il n'en reste pas moins qu'un conseil d'experts est des plus judicieux. Il en va de même pour les éléments de chauffage. Changer un radiateur électrique obsolète par un modèle bien plus performant est à la portée de beaucoup, mais envisager d'autres solutions, faire le bon choix et savoir le mettre en oeuvre demande plus.
Si nous prenons l'exemple du remplacement d'une antique chaudière fioul, quelle est la solution la plus adaptée ? Du neuf ? Envisager une nouvelle énergie ? Passer aux énergies renouvelables via une pompe à chaleur ?
Quel fournisseur d'énergie dois-je choisir ?
Sachez que la loi du 1er juillet 2007, vous permet de choisir librement votre fournisseur d'énergie et ils sont une soixantaine. Ce n'est donc pas une mince affaire.

A quelle aide puis-je prétendre ?

Beaucoup de questions, une multitude de possibles réponses et comme souvent en pareil cas, soit nous faisons un mauvais choix, soit nous ne choisissons pas du tout et notre problématique reste entière.

Conseil et accompagnement

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a mis en place une Maison de l'Habitat et du projet urbain située à Pau, 18 rue des cordeliers, qui est à même de
vous guider dans vos choix et de vous aider à prendre votre problématique « dans le bonsens » jusqu'à la réalisation finale.

Comment cela se passe-t-il concrètement ?

En fonction de vos questionnements, de votre projet, de vos ressources, mais aussi de votre profil (propriétaire occupant, bailleur, syndic de copropriété, investisseur, locataire, etc.), les agents d'accueil de la Maison de l'Habitat vous orientent vers le bon interlocuteur pour répondre à vos questions et, si besoin, vous accompagnent dans votre projet (isolation, chauffage, ventilation, etc.). Les différents dispositifs portés par la communauté d'agglomération vous permettront peut-être de bénéficier d'un coup de pouce financier à travers les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et celles apportées par les collectivités locales (Agglo, Département, etc.). Ils vous guideront également dans vos choix techniques et notamment dans les bons gestes du quotidien, souvent très économes en énergie.
La Maison de l'Habitat travaille en étroite collaboration avec les conseillers FAIRE et avec son opérateur Soliha, pour vous proposer cet accompagnement neutre et gratuit, ayant pour principal objectif une

amélioration thermique de votre logement pour une meilleure maitrise de vos charges liées à l'énergie.

Liens utiles :
Pour démarrer mon projet de rénovation : www.faire.gouv.fr
Pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANAH :
Projet avec plusieurs travaux : https://monprojet.anah.gouv.fr/
Projet avec un seul poste de travaux : https://www.maprimerenov.gouv.fr/
Pour me renseigner sur les travaux prioritaireset les éco-gestes
: www.qqf.fr/infographie/55/mieux-se-chauffer

CONTACT

MAISON DE L'HABITAT ET DU PROJET URBAIN

18 rue des Cordeliers
64000 PAU

05 59 82 58 60

VOUS POURRIEZ ÊTRE INTÉRESSÉ PAR

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, SOCIÉTÉ

Budget participatif : top départ pour la 5e édition

SOCIÉTÉ

Recensement 2025 : top départ à Lescar

SOCIÉTÉ

Élections législatives : résultats du deuxième tour

SOCIÉTÉ

Élections législatives : résultats du premier tour

SOCIÉTÉ

Élections européennes : Résultats

Hôtel de ville
Allée du Bois d'Ariste
64230 Lescar
05 59 81 57 00

HORAIRES :
Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h